



RCS : ORLEANS  
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

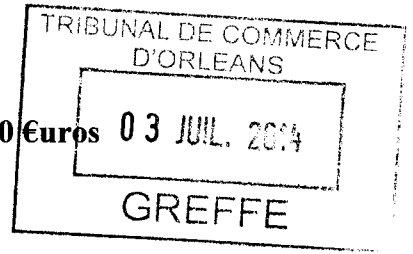
**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1972 B 00006  
Numéro SIREN : 087 280 061  
Nom ou dénomination : MAURY IMPRIMEUR

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2014 sous le numéro de dépôt 3507

**MAURY IMPRIMEUR**  
Société par actions simplifiée au capital de 7.500.000 Euros  
Siège social : ZI route d'Etampes  
45330 MALESHERBES



087 280 061 RCS ORLEANS

**EXTRAIT DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2014**

\*\*\*\*\*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que le mandat de la société AUDIT DE FRANCE - SODIP, commissaire aux comptes titulaire et que le mandat de Monsieur Raymond CORNU, Commissaire aux Comptes suppléant, viennent à expiration avec la présente Assemblée.

Elle décide de nommer en leur lieu et place, pour la durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire :

La société SEC3, dont le siège est établi 10, rue Léon Frot – Paris/11<sup>ème</sup>, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 611 602.

En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Yves CHAUMET, né le 21 juillet 1949, à Paris/17<sup>ème</sup>, demeurant 12, boulevard de la Libération, VINCENNES (94300).

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Philippe SPANDONIS, *ès-qualités*, et Monsieur Yves CHAUMET ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le mandat qui vient de leur être confié. Ils ont déclaré en outre, n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

104

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**Pour extrait certifié conforme**  
Monsieur Jean-Paul MAURY  
Représentant la société MAURY HOLDING

